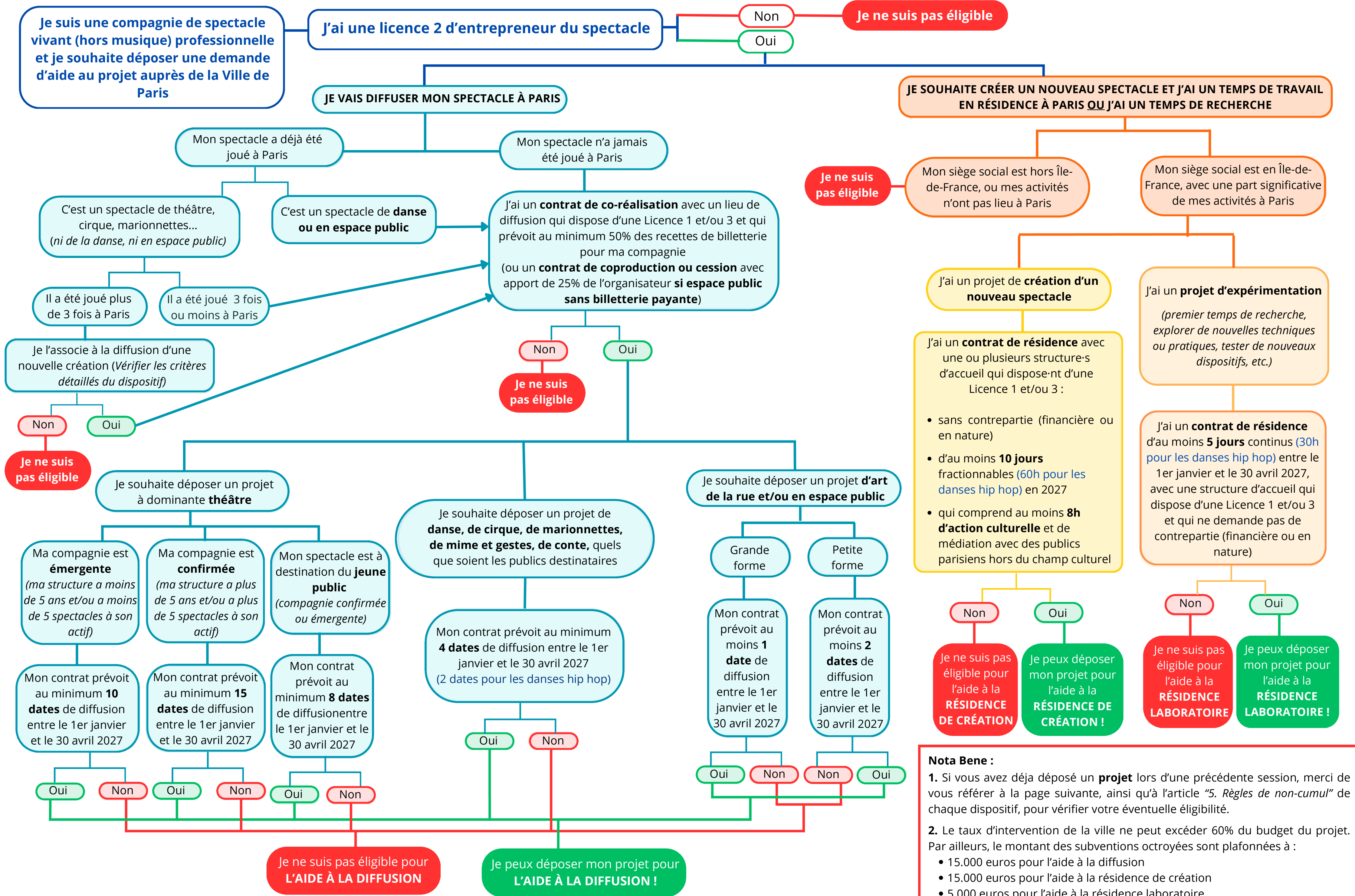


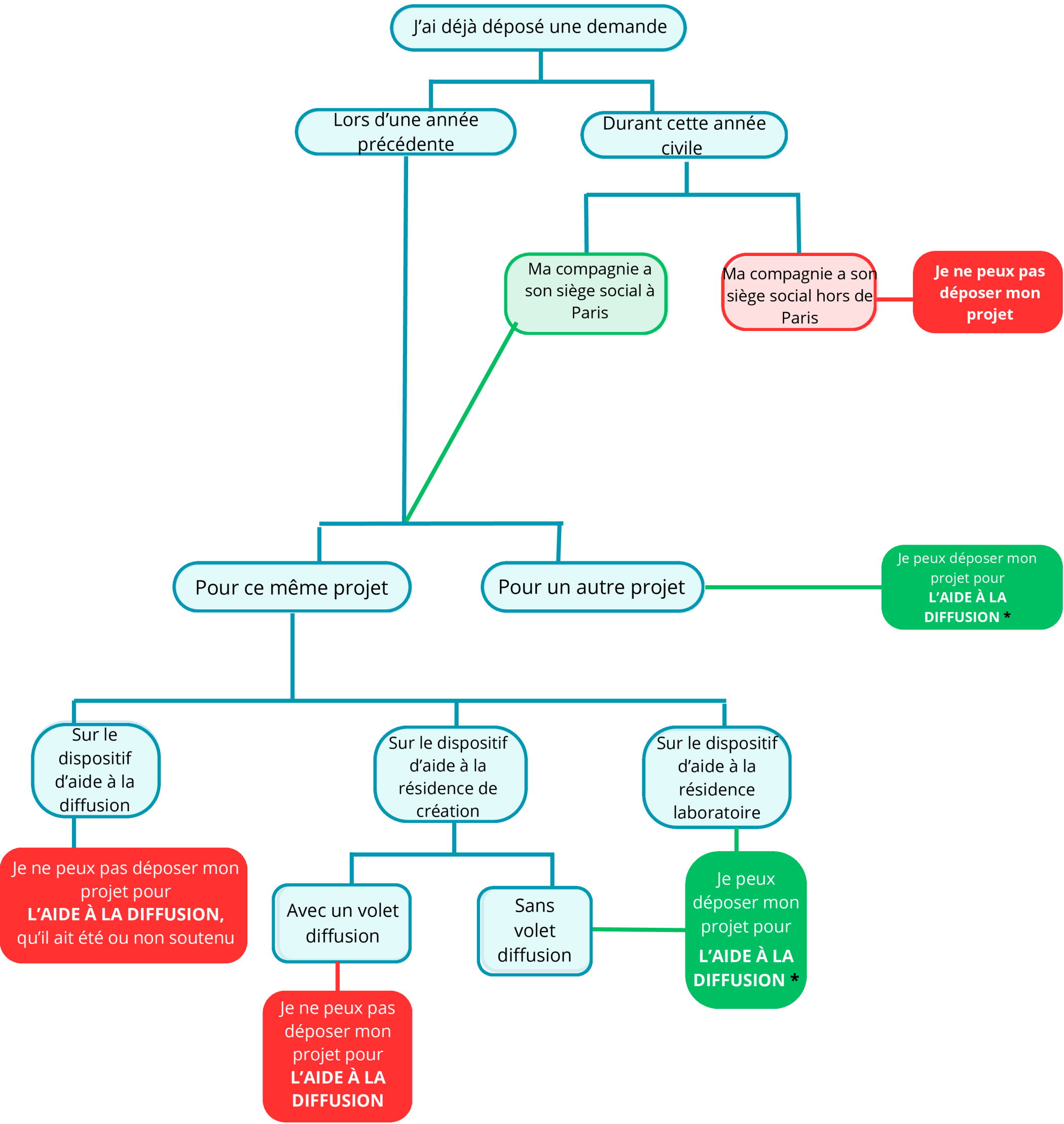
SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR LA CRÉATION, LA DIFFUSION ET LA DIVERSITÉ ARTISTIQUE DE PARIS

Merci de bien vouloir vous référer aux dispositifs détaillés joints pour prendre connaissance de l'ensemble des modalités



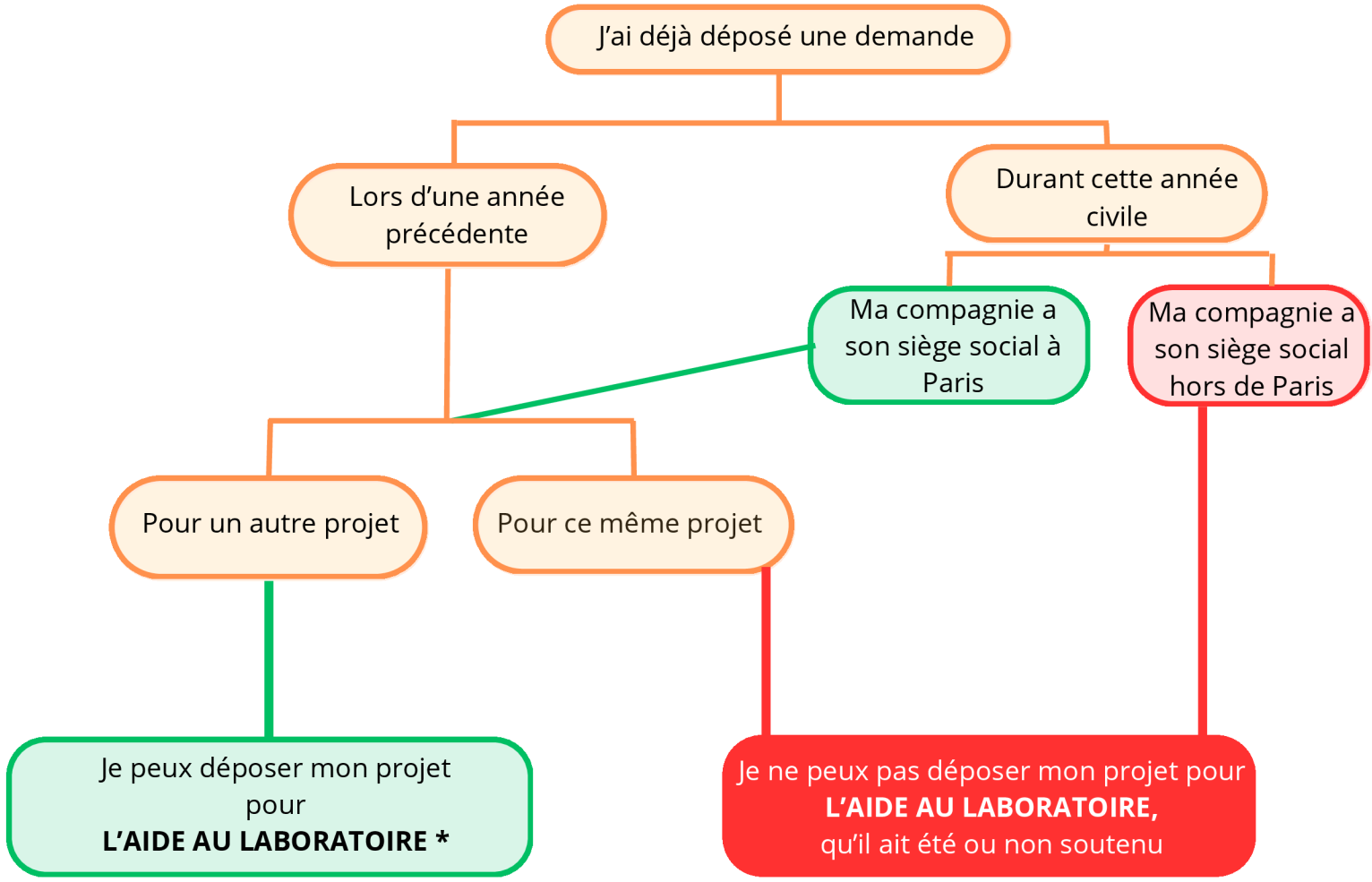
RÈGLES DE NON-CUMUL

DIFFUSION



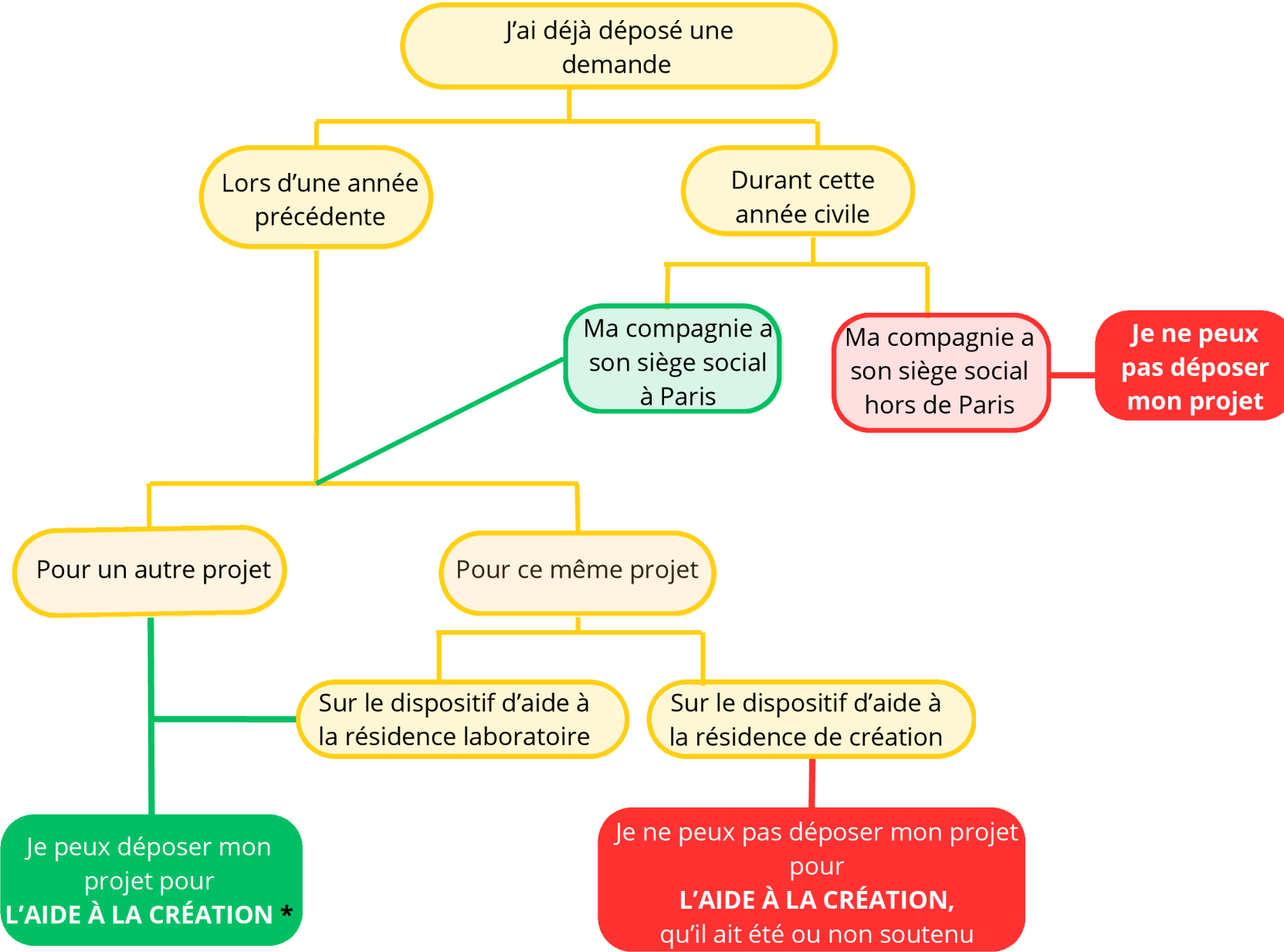
* sous réserve de répondre aux autres critères d'éligibilité détaillés dans les dispositifs (et dans la limite de 2 demandes par année civile pour les équipes parisiennes uniquement)

RÉSIDENTIE LABORATOIRE



* sous réserve de répondre aux autres critères d'éligibilité détaillés dans les dispositifs (et dans la limite de 2 demandes par année civile pour les équipes parisiennes uniquement)

RÉSIDENTIE DE CRÉATION



* sous réserve de répondre aux autres critères d'éligibilité détaillés dans les dispositifs (et dans la limite de 2 demandes par année civile pour les équipes parisiennes uniquement)